



MEMORANDUM - 27 MARS 2010

Le racisme anti-Noir s'enracine-t-il dans les moeurs policières, politiques et judiciaires suisses ?

APPEL DU CRAN

Le récent décès d'un jeune requérant d'asile nigérian à l'aéroport de Zürich a remis à jour les méthodes et la culture institutionnelle des policiers suisses à l'encontre des ressortissants africains. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Plusieurs faits, la plupart passés inaperçus, contribuent à donner de la Suisse l'image d'un pays dont les structures non seulement policières, mais aussi politiques et judiciaires sont gangrenées par le racisme, en particulier anti-Noir. Nous n'en citerons que quatre.

1. Les victimes Noires de la police ne se comptent plus en Suisse

Le 17 mars dernier, à l'aéroport de Zürich, un jeune Nigérian de 29 ans a en effet trouvé la mort dans des conditions troubles. Il s'apprêtait à être embarqué dans un des ces nombreux "vols spéciaux" qu'organise la Suisse pour tous les déboutés de son "droit d'asile". Prévu pour rapatrier - avec l'accord et la collaboration des autorités nigérianes, faut-il le souligner - une quinzaine de ces déboutés, le vol a été suspendu après que l'ambassade du Nigéria ait signifié son refus de continuer sa collaboration (et non après une décision "humanitaire" de l'Office fédéral de migration/ODM, comme celui-ci a essayé de l'accréditer). Ces "vols spéciaux" suisses se déroulent avec des "traitements spéciaux" particulièrement inhumains (usage de bâillons ou de drogues, corps ligotés ou entravés, souvent sans boire ni manger durant tout le vol, etc.). En 2009 on en a compté près d'une cinquantaine.

Depuis 2001, au moins une dizaine d'Africains (requérants d'asile ou non) sont morts entre les mains de la police, soit à la suite d'une simple interpellation, soit en détention, soit à l'occasion des "vols spéciaux", selon notre Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse¹. Rien que pour les déboutés nigériens, il s'agirait du 7^{ème} mort, d'après des sources nigérianes. Aucune autre communauté à l'exception des Africains n'a payé un aussi lourd tribut pour la conquête du "droit d'asile" suisse. Cette politique d'exclusion vise en particulier les Africains qui sont les plus déboutés. Il n'en demeure pas

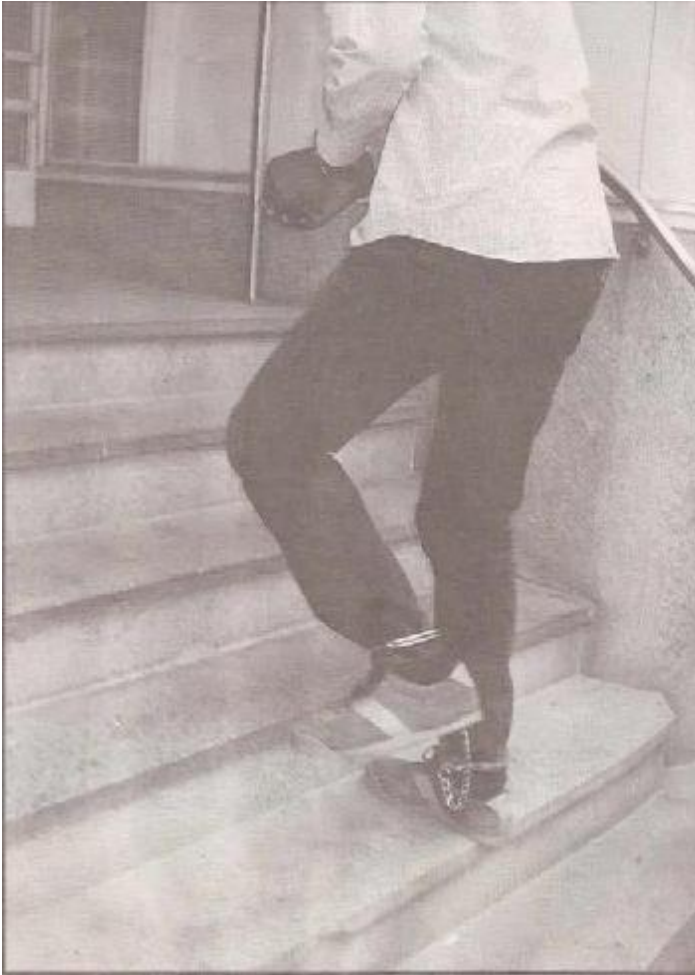
¹ Outre le Nigérian mort le 17 mars dernier à l'aéroport de Zürich, l'Observatoire du CRAN peut notamment faire état des cas suivants :

- Le Nigérian Samson Chukwu, 27 ans, mort par étouffement le 1^{er} mai 2001, au Centre de refoulement de Granges, en Valais, lors d'une tentative de renvoi très musclé;
- Le 12 février 2003, est mort un requérant d'asile originaire du Nigéria, laissé plusieurs jours sans soins, selon des témoins, au centre pour requérants *Thurof* à Oberbüren, dans le canton de Saint-Gall. La police justifiera cette mort à une « surdose dans la consommation de drogues » ...
- Le 1^{er} septembre 2004, alors qu'il était emprisonné depuis sept jours, un adolescent requérant d'asile nigérian de 17 ans, incarcéré à la suite d'une rafle de la police dans un centre de requérants d'asile à Lugano, se serait pendu au moyen d'un drap, aux barreaux de sa cellule, dans la prison de district de Bellinzona.
- Le 25 août 2007, Mariame Souaré, une Guinéenne de 25 ans, est retrouvée morte au pied de son immeuble, à Genève. Les policiers, qui avaient fait irruption à 3 h du matin dans son appartement, sans mandat d'arrêt ni de perquisition, prétendent que la jeune femme se serait jetée à leur arrivée de son balcon, au 4^{ème} étage. Ses proches le contestent : le corps ne présente aucune trace d'écrasement au sol.
- Le 16 mars 2008, un Sierra-Leonais de 26 ans, frappé de Non-Entrée en matière, est mort dans les locaux de la Gendarmerie du Sentier, à Yverdon, dans le canton de Vaud, où il était détenu après avoir été interpellé dans la rue. Pour la police vaudoise, « l'hypothèse la plus vraisemblable est une intoxication médicamenteuse ou de drogue » ...

moins que les traitements humiliants spéciaux mis en place par les autorités administratives avec l'aval des politiques ne sont inhumains que parce qu'ils concernent majoritairement des êtres (en particulier des adolescents et des jeunes) sans défense aucune et dont la dignité et les droits sont rarement respectés par les agents de l'Etat. De nombreux communiqués du CRAN l'attestent.

2. A Lausanne, la police promène les requérants, menottés et chaînes aux pieds, comme à Guantanamo, ou sous l'esclavage

(Photo tirée de *La Liberté*, 3.2.2010)



Malgré le très accablant rapport d'Amnesty International, « *Police, justice et droits humains* », publié en juin 2007 et fustigeant en particulier le racisme anti-Noir ambiant, ce sont le mépris total et la destruction des vies humaines qui sont à l'ordre jour. Des très nombreux cas de violations de droits humains continuent à se produire et à rester impunis. La police vaudoise, dont les excès défraient la chronique régulièrement, vient d'en donner un odieux exemple dénoncé en février dernier par des députés de gauche du canton.

Photos à l'appui, ces derniers ont rendu public une pratique en cours au sein de la police vaudoise. Dégradante, inhumaine et contraire à la Convention européenne des droits de l'homme (art. 3), elle n'est jamais appliquée même aux pires criminels. Elle consiste à faire se déplacer les requérants d'asile déboutés, emprisonnés et convoqués devant les tribunaux, menottes aux poignets et chaînes aux pieds, parfois en les faisant parcourir toute une rue, en pleine ville de Lausanne ! Ces images rappellent celles des "terroristes" de Guantanamo ou - encore mieux - le souvenir de la condition de

maltraitance d'esclaves Noirs les pieds enchaînés. Pourtant, le seul et unique crime de ces Noirs enchaînés n'est que d'avoir cru en la tradition humanitaire de la Suisse, pays habitant les institutions internationales des Droits de l'homme. Interpellé, le gouvernement vaudois a promis une réponse dans trois mois. Nous attendons!

Ainsi on assiste à une escalade inquiétante des références aux symboles oppresseurs non pour des raisons de sécurité mais pour humilier ceux dont on ne veut de la présence en Suisse, comme ce fut le cas dans un passé très récent avec le marquage à l'étoile jaune.. Il est fort à douter que l'on ose un jour aller jusqu'à coudre une étoile jaune avec une inscription « NEM » sur les habits des requérants déboutés et frappés d'expulsion, afin de mieux les identifier et jeter sur eux l'opprobre de la rue.

3. A Zürich, un parti politique accuse les Noirs de souiller la ville par leur présence

« Halte à l'africanisation de Zürich » ! Comme le montre l'affiche ci-contre, c'est avec ce slogan que le parti des *Démocrates Suisses*, un frère - et parfois allié - idéologique du parti populiste et xénophobe UDC (auteur de l'affiche sur le mouton noir) s'est présenté aux élections municipales qui se sont

Afrikanisierung stoppen!

Auf undurchsichtigen Wegen gelangen immer mehr Einwanderer aus exotischen Ländern, insbesondere aus Afrika, zu uns. Zürich verliert sein Gesicht als schweizerisch geprägte, weisse Stadt.

Das ist nicht einfach ein Naturereignis, das über uns kommt wie das Wetter. Dagegen kann man sich wehren. Darum wählen jetzt immer mehr Zürcherinnen und Zürcher

 Schweizer Demokraten  Liste **8**

und Walter Wobmann in den Stadtrat!

Schweizer Demokraten, Postfach 9103, 8036 Zürich, PC 80-13787-2
GZA/PP 8048 Zürich

déroulés dans cette ville le 7 mars dernier (voir photo ci-contre). Ce parti qui compte quelques députés élus au Parlement fédéral et dont l'implantation est plus forte à Zürich s'est ainsi donné comme programme politique de laver cette « ville de Blancs » (sic) de la souillure causée par la présence croissante d'Africains. Cherchant à préserver plutôt la liberté d'expression que la dignité blessée de leurs concitoyens contribuables d'origine africaine, les magistrats de la plus grande ville du pays ont laissé placarder sur les murs de la ville cette peur et cette expression de la haine des Noirs. Cela n'a occasionné ni débat public, ni

condamnation par des hommes et femmes politiques de la ville. Le procureur du Canton de Zürich n'a pas non plus jugé utile de poursuivre d'office ce flagrant appel à la haine raciale.

4. A Genève, le Procureur viole impunément le droit face aux victimes Noires de racisme

C'est une petite organisation antiraciste, récemment créée par des jeunes Suisses d'origine africaine principalement, le Collectif Afro-Swiss, qui vient de jeter ce gros pavé dans la marre. Dans une Lettre ouverte datée du 11 mars 2010, il surprend le Procureur genevois, responsable du Ministère public, en flagrant délit de déni de racisme, en violation de l'art. 261 bis du Code pénal suisse autant que des règles élémentaires de procédure pénale.

Une affaire de racisme anti-Noir dans un bureau de poste genevois, en été 2009, a entraîné le dépôt d'une plainte de la victime auprès du Procureur. Celui-ci « égarera » le dossier deux fois. La plainte sera classée purement et simplement pour « défaut de preuves » et absence d'« opportunité ». Entre-temps, à l'instigation du Collectif Afro-Swiss qui s'est constitué à cette occasion, une enquête interne diligentée par le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger en personne, autorité de tutelle de la Poste, conclut à la réalité des faits racistes de la part des employés de la poste et des sanctions sévères (résiliation des contrats de travail) prises. Dans sa lettre au Collectif, le Conseiller fédéral va jusqu'à accuser à mots à peine couverts le Ministère public genevois d'avoir manqué à ses obligations : « Tous les procès-verbaux des interrogatoires ainsi qu'une lettre d'excuse à l'attention de la cliente concernée ont été remis au ministère public genevois compétent. (...) Apparemment le ministère public n'a jamais transmis cette lettre à la cliente ». En plus, la décision de classement de l'affaire a été prise alors que des éléments de preuve accablants avaient été transmis par la Poste.

Dès lors, on peut se demander si une telle décision de classement n'est pas systématiquement et arbitrairement appliquée par le Procureur à l'égard de toute affaire de racisme incriminant des agents de l'Etat. Plusieurs affaires dénoncées notamment par le CRAN ont ainsi été régulièrement classées à Genève. Surtout, une telle violation du droit par celui-là même qui est constitutionnellement chargé de veiller à son application autant qu'à la défense des intérêts de la société, ne soulève aucun remous dans la République et Canton de Genève. A ce jour, malgré des articles dans la presse, il n'a été enregistré aucune déclaration officielle d'un-e responsable politique. Les Noirs ne le méritent pas.

Appel du CRAN

- Le CRAN en appelle avant tout à un sursaut de l'ensemble de la classe politique du pays afin d'arrêter la gangrène du racisme, en particulier anti-Noir, et de son corollaire, l'arbitraire, le déni du droit et d'humanité, qui gagnent plusieurs institutions de l'Etat.
Le CRAN déplore à cet égard l'absence quasi générale d'indignation de la part des plus hauts responsables du pays et des partis politiques, donnant ainsi l'impression de cautionner le déni du droit et de la dignité à l'endroit des Noirs.
A l'heure où, à la suite des affiches de l'UDC sur le mouton noir, de l'Affaire Hannibal Kadhafi ou du vote sur les minarets, la Suisse est de plus en plus identifiée dans le monde comme un pays intolérant, voire raciste, c'est contribuer à renforcer cette image que de laisser prendre place la banalisation du racisme ainsi que l'impunité de ceux qui perpètrent ces actes.
- Le CRAN appelle particulièrement les autorités politiques et policières responsables à mettre un terme aux traitements dégradants et inhumains qui deviennent systématiques et une culture institutionnelle face spécialement aux personnes appréhendées qui auraient la malchance d'être ressortissantes d'Etats africains, notamment à l'occasion des « vols spéciaux » de rejet.
Sir Winston Churchill se plaisait à dire que « **la qualité d'une nation civilisée se mesure à la manière dont sa police utilise la force pour appliquer la loi** ». Dans la Suisse du XXI^{ème} siècle, engagée dans une post-modernité marquée par la diversité, ces propos restent d'actualité.
- Le CRAN appelle également l'ensemble des représentants en Suisse des gouvernements africains et de l'Union Africaine en particulier, à cesser de cautionner par leur silence et leur passivité les traitements humiliants continuellement infligés par les polices et autres institutions du pays à leurs ressortissants totalement sans défense et jetés ainsi en pâture, et à user de tous les moyens à leur disposition pour élever les protestations les plus véhémentes auprès des autorités suisses et faire pression sur elles pour un traitement indifférencié à l'égard des résidents et citoyens d'origine africaine en Suisse.
- Le CRAN appelle enfin l'ensemble des forces vives du pays, y compris les médias, à rester vigilantes et à redoubler d'effort pour dénoncer les violations des droits fondamentaux et de la dignité humaine, en particulier à l'endroit des Noirs, et exiger constamment une égalité de traitement et de respect qui a du mal à s'ancrer dans la culture institutionnelle suisse.

Fait à Berne, le 27 mars 2010

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles:

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Mutombo Kanyana, Secrétaire général (022 343 87 93)

Mémoire envoyé à :

- Présidente de la Confédération
- Président du Parlement fédéral
- Exécutif et Parlements cantonaux
- Commission fédérale contre le racisme (CFR)
- Procureur de la république de Genève
- Ambassadeurs des pays africains en Suisse
- Haut Commissariat de l'ONU pour les Droits de l'homme
- CERD (Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale)
- ECRI (European Council on Racism and Intolerance, Strasbourg)
- Presse nationale et internationale représentée en Suisse
- ONG actives dans la défense de la dignité et des droits humains
- ONG et associations africaines